

650 millions d'euros pour faire face aux défis du vieillissement

La secrétaire d'Etat Laurence Rossignol a présenté en conseil des ministres un projet de loi dont les moyens sont jugés encore insuffisants



Activités physiques, ateliers cognitifs... En Isère, le conseil général a mis en place un programme-pilote destiné à permettre aux personnes âgées de rester autonomes. HUGO RIBES/ITEM POUR LE MONDE



Certains redoutaient que la réforme, annoncée de longue date mais repoussée pour cause de remaniement post-municipales, ne passe à la trappe au nom des économies budgétaires. Cela ne sera pas le cas. Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement sera présenté en conseil des ministres, mardi 3 juin, par la secrétaire d'Etat chargée des personnes âgées, Laurence Rossignol. Sans modification, « par souci d'efficacité et de rapidité », affirme M^{me} Rossignol. L'examen du projet de loi par l'Assemblée nationale devrait avoir lieu avant la fin de l'année.

Une évolution démographique majeure se prépare. Du fait des gains d'espérance de vie, le nombre de personnes âgées de plus 85 ans (la moyenne d'âge d'entrée dans la dépendance) passera de 1,5 million aujourd'hui à 5 millions en 2050. L'objectif est que « chaque individu et toute la société l'anticipent », poursuit M^{me} Rossignol. Le texte, qui compte 66 articles, embrasse un nombre considérable de champs d'action, des prestations sociales à l'urbanisme, de la protection des personnes vulnérables à la lutte contre l'isolement... Ce d'autant plus qu'il est accompagné d'un rapport annexé censé donner l'impulsion dans de nombreux secteurs : prévention du suicide, bon usage des médicaments, etc.

Ce large spectre constitue sa principale réussite : il s'agit du premier texte en France – et de l'un des

premiers en Europe – à prendre en compte le vieillissement comme phénomène global, et à mettre l'accent sur la prévention de la dépendance, le « bien vieillir ». Quelque 140 millions d'euros par an seront ainsi affectés à l'équipement des domiciles des plus modestes en aménagements favorisant le maintien à domicile (détecteurs de chutes, chemins lumineux, etc.) et à la prévention (activités physiques, cognitives, etc.).

Autre innovation, les collectivités locales seront invitées à prendre en compte le vieillissement de la population dans leurs documents d'urbanisme et leurs schémas de transports. Mais il s'agit, pour l'heure, d'une simple incitation.

Un garde-fou contre la captation d'héritage

Où se situe l'équilibre entre respect des libertés et protection des personnes vulnérables ? L'article 23 du projet de loi sur le vieillissement interdit à tout établissement, service social ou médico-social, et aux personnes liées à ces derniers, ainsi qu'à tout bénévole ou employé de maison, de bénéficier de dons, legs et avantages financiers de la part de la personne âgée aidée, sauf si ces dons font office de rémunération. Cette interdiction ne concerne pas les parents. La disposition, qui limite de fait la liberté de transmettre son patrimoine à qui l'on

Cependant, si l'intention est globalement louée, les moyens ne sont pas jugés à la hauteur des ambitions. « Cette réforme a le mérite d'exister, car elle permettra, je l'espère, un débat sur une question globale qui concerne toute la société, et pas seulement les plus de 85 ans », estime Pascal Champvert, président de l'Association des directeurs au service des personnes âgées.

« Il fallait un texte »

Quelque 650 millions d'euros par an, issus de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA), créée en 2013 à cette fin, sont prévus pour la financer. Or « les besoins sont de l'ordre de 3 à 4 milliards d'euros,

veut, existe déjà pour les médecins ou infirmières. Elle est justifiée par les abus dont sont victimes certaines personnes âgées, selon le secrétariat d'Etat chargé des personnes âgées. Un rapport consacré à la maltraitance financière envers les personnes âgées, remis en 2011 au Défenseur des droits, s'était fait l'écho de ce phénomène, sans le quantifier. La Fédération internationale des associations de personnes âgées s'était auparavant alarmée d'une « progression alarmante de malversations financières au domicile et en établissement ».

estime M. Champvert. Il n'y a pas assez de professionnels dans les établissements et à domicile. On fait payer trop cher aux personnes, qu'elles soient dans une structure collective ou dans leur logement ».

Un peu plus de la moitié de l'enveloppe financière prévue servira à améliorer l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes à domicile. Ce qui représente environ 700 000 bénéficiaires. L'objectif est de faire baisser le montant qui reste à leur charge et d'augmenter le nombre d'heures d'aide à domicile, en les modulant en fonction du degré de dépendance.

« C'est une mesure qui va dans le bon sens mais elle n'est pas satisfaisante », commente Marie-Odile Desana, présidente de l'association France Alzheimer. Se pose, selon elle, un problème de cohérence et de ciblage : le gouvernement veut revaloriser l'APA des personnes les plus dépendantes. Or leur écrasant majorité se trouve dans un établissement. Elles ne seront donc pas concernées par ce coup de pouce, qui s'applique uniquement aux personnes à domicile.

« Il fallait un texte et je suis plutôt favorable à son architecture », affirme Denis Jacquet, président (UMP) du groupe d'étude des enjeux du vieillissement de l'Assemblée. Mais je crains qu'il n'y ait des déceptions. Les plus gros problèmes, à savoir tout le volet des établissements pour personnes dépendantes, ont été remis à plus tard. Les besoins en nouvelles places et en aide financière aux

pensionnaires se chiffrent, là encore, en milliards d'euros. Le gouvernement avait promis une deuxième loi afin de traiter rapidement la question. M^{me} Rossignol fait aujourd'hui marche arrière. « Elle viendra quand la politique de redressement des comptes publics aura produit ses effets », affirme-t-elle. Sous-entendu : pas dans l'immédiat.

« Ce n'est pas parce qu'on ne peut pas faire d'effort financier massif qu'on doit ne rien faire, justifie Luc Broussy, ex-conseiller de François Hollande sur le sujet. Faire ce raisonnement avait été l'erreur du précédent gouvernement. » Avec cette enveloppe, le gouvernement consent à un énorme effort, dans une période où il doit redresser les comptes publics, objecte Laurence Rossignol. Les budgets alloués aux politiques sociales ne sont pas déterminés que par les besoins.

Les millions d'euros annoncés seront-ils bel et bien employés pour la mise en œuvre du projet de loi ? Yves Vérolet, directeur général de l'Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles (UNA), ne peut s'empêcher d'éprouver de « l'inquiétude » à ce sujet, car le gouvernement veut réaliser plusieurs milliards d'économies dans le champ de la protection sociale. En outre, rappelle-t-il, une partie des fonds de la CASA a été détournée vers d'autres usages, comme le financement du fonds de solidarité vieillesse.

BERTRAND BISSUEL
ET GAËLLE DUPONT

Les principales dispositions

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile est revalorisée, pour un montant de 350 millions d'euros annuels. Les personnes les plus dépendantes bénéficieront de 5 heures d'aide en plus chaque semaine, les moins dépendantes d'une heure d'aide par semaine.

Un « dispositif de répit » est créé pour les personnes qui aident leurs proches dépendants. Il permettra de financer un accueil de jour, une aide à domicile renforcée ou un hébergement temporaire pendant la durée de ce répit, dans la limite de 500 euros par an. Cette disposition prévoit aussi une prise en charge des personnes dépendantes en cas d'hospitalisation de l'aidant.

140 millions d'euros par an seront affectés à l'amélioration de l'accès aux aides techniques favorisant le maintien à domicile (téléassistance, domotique) et aux actions de prévention pour le « bien-vieillir » (activités physiques et cognitives). Ces aides seront ciblées sur les personnes les plus modestes.

Un « volontariat civique senior » est créé, qui pourra être effectué auprès d'une personne morale à but non lucratif.

« Rester à la maison le plus longtemps possible, c'est ce que chacun souhaite »

Reportage

Claix (Isère)
Envoyée spéciale

Un peu avant le début du cours d'activité physique adaptée, dans le local communal, la conversation roule sur les maisons de retraite entre Michèle, Marie-Louise, Gilberte et Monique. Elles ont entre 74 et 78 ans.

« C'est le couloir de la fin, quand on y est, on n'a plus d'espoir, lance Monique.

« J'en ai visité pour maman, dit Gilberte. En voyant ça, j'ai pleuré. Je me suis dit, mon Dieu, qu'est-ce qui m'attend ? » Gilberte finalement fait garder sa mère à domicile.

« J'ai connu l'enfer avec ma tante, une veuve sans enfants, rebondit Michèle. Elle tombait sans arrêt, avec ma sœur, on y passait des nuits. Moi, je ne veux pas être à la charge de mes enfants.

« Ce qui me fait le plus peur c'est la perte de mémoire, reprend Gilberte. Et les couches-culottes ! Quand ça arrivera, peut-être que je me laisserai partir.

« Ça, c'est plus facile à dire qu'à faire ! », répond Michèle.

Le cours commence. Une douzaine de personnes âgées font cercle autour d'Anaïs Monray, l'animatrice. Faire tourner les épaules, se lever, se rasseoir en restant droit. Renforcer ses muscles, travailler son équilibre, exercer sa souplesse. Selon M^{me} Monray, le gain d'une pratique régulière se compte en « années d'autonomie gagnées ».

C'est l'objectif des participants. « Il arrivera un moment où j'aurai besoin des autres, mais je veux que cela soit le plus tard possible, explique Michèle. Il faut se forcer certains jours, en se disant : "Si je reste dans mon fauteuil, c'est foutu." » L'après-midi, on retrouve Gilberte et Monique dans un atelier « stimulation cognitive » à Grenoble.

« Toutes les deux, on a un emploi du temps de ministre ! », dit Gilberte en souriant.

Ces ateliers sont pour l'heure gratuits, car financés par le conseil général de l'Isère. Ceux qui y participent font partie d'une expérience pilote, Autonom@dom. L'ambition du conseil général, chef de file – en attendant la réforme territoriale – de l'action sociale, est vaste. Il s'agit de tester un système

généralisable sur tout le territoire, qui bouleverse la prise en charge des personnes âgées, afin de favoriser au maximum le maintien à domicile.

Le principe : proposer un « bouquet de services », grâce à une plateforme téléphonique accessible sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, qui offrira des informations sur les activités de prévention et les solutions technologiques pour le maintien à domicile, orientera vers les bons acteurs pour les services d'aide et les droits sociaux, suivra à distance les populations les plus vulnérables.

Autonom@dom est encore en phase de test. Un appel à projets a été lancé par le conseil général, afin qu'une entreprise démontre la faisabilité et l'intérêt du dispositif dans quatre territoires d'expérimentation du département, pendant deux ans. « Rester à la maison le plus longtemps possible, c'est ce que chacun souhaite, pour soi ou pour ses parents, affirme Eric Rumeau, directeur de la santé et de l'autonomie au conseil général. On ne peut pas faire autrement que d'avoir cette ambition. »

C'est aussi l'une des priorités du texte présenté, mardi 3 juin, en conseil des ministres.

Certains chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2030, les personnes âgées de plus de 80 ans seront trois fois plus nombreuses qu'aujourd'hui. En cas de souci, c'est vers l'hôpital que ces personnes se tournent, souvent en catastrophe. Elles y restent par défaut : la

Les hospitalisations, faute de réponse adaptée à domicile, coûtent 2 milliards d'euros à l'assurance-maladie

moitié des admissions dans les services de suite et de réadaptation après une hospitalisation s'y font, faute de réponse adaptée à domicile. Le surcoût pour l'assurance-maladie est de 2 milliards d'euros par an. « Si on ne change rien, le système va exploser », résume Véronique Chirri, directrice du technopôle Alpes, santé à domicile et autonomie.

En plus de la prévention, Autonom@dom se donne pour mission de suivre à distance des patients en risque de dépendance ou atteints d'une maladie chronique. Au CHU de Grenoble, une centaine de patients insuffisamment cardiaques font partie de l'expérience. Comme Maurice Martinasso, 82 ans, présent à l'hôpital aujourd'hui pour sa visite de contrôle annuel. Le lundi et le jeudi, il se pèse et prend sa tension chez lui, à 90 kilomètres. Après validation, les données sont transmises aux ordinateurs du service de cardiologie du CHU.

Pour les patients, ce sont des heures de route évitées et une impression de sécurité. « C'est pas compliqué et on se sent bien surveillé », résume M. Martinasso. Pour les soignants, c'est la possibilité de détecter très vite des situations anormales. « On anticipe, résume Yannick Neuder, chef du pôle thorax et vaisseaux du CHU. On évite les accidents, les arrivées aux urgences en pleine nuit. »

Des équipements de domicile vont également être installés au domicile de 500 « chuteurs », des personnes vulnérables suscep-

tibles de tomber chez elles. « Les technologies existent, mais elles sont balbutiantes et morcelées, affirme M^{me} Chirri. Il y a 500 000 personnes équipées de dispositifs de télésurveillance classiques en France, contre 2 millions en Grande-Bretagne. Et la moitié du temps, l'appareil reste dans un tiroir... »

Mais la technologie seule ne suffit pas. L'objectif est aussi de créer un maillage autour des personnes âgées, grâce à un système d'information partagé. Il serait alimenté par toutes les personnes en contact avec elles (auxiliaires de vie, services de portage des repas, infirmières, ergothérapeutes, assistantes sociales, médecins...), ce qui permettrait, de une façon ou d'une autre, de détecter plus tôt d'éventuelles anomalies et d'éviter des hospitalisations.

Le système supposerait une coopération inédite entre des filières qui fonctionnent, pour l'heure, de façon cloisonnée. Autre difficulté : établir un partage des coûts de ces dispositifs entre collectivités locales, caisses de retraite, complémentaires santé, patients et assurance-maladie. ■